



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

CHRS

Question écrite n° 43762

### Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence sur la nécessité d'assurer la formation des professionnels oeuvrant au sein des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence. La précarité financière de ce genre de structures a pour effet d'empêcher la formation et la professionnalisation des équipes d'accueil. On constate que cette situation est à l'origine de phénomènes de lassitude très perceptibles des salariés, de la difficulté d'engager un véritable travail éducatif dans une perspective de réinsertion des hébergés. La complexification des problèmes et des besoins rencontrés rend aujourd'hui indispensable la formation de ces personnels en véritables professionnels du travail social. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte mettre en œuvre en ce sens.

### Texte de la réponse

Devant la complexification des problèmes et des besoins des populations les plus défavorisées, la formation des professionnels oeuvrant au sein des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence est une des priorités du Gouvernement. Un véritable travail éducatif mené par des professionnels du travail social est en effet nécessaire en vue de l'insertion des personnes accueillies. L'avant-projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale comporte une révision des textes régissant les institutions sociales, notamment les centres d'hébergement et de readaptation sociale (CHRS), et inscrit l'accueil d'urgence dans les missions de ces institutions. Ainsi, la pérennité du financement permettra à ces structures de s'assurer le concours des travailleurs sociaux qualifiés. Par ailleurs, les personnels actuellement en poste pourront, s'ils le désirent, bénéficier des dispositions relatives à la formation continue en vue d'acquies un diplôme de travailleur social.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43762

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** action humanitaire d'urgence

**Ministère attributaire :** action humanitaire d'urgence

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5346

**Réponse publiée le :** 10 mars 1997, page 1177